

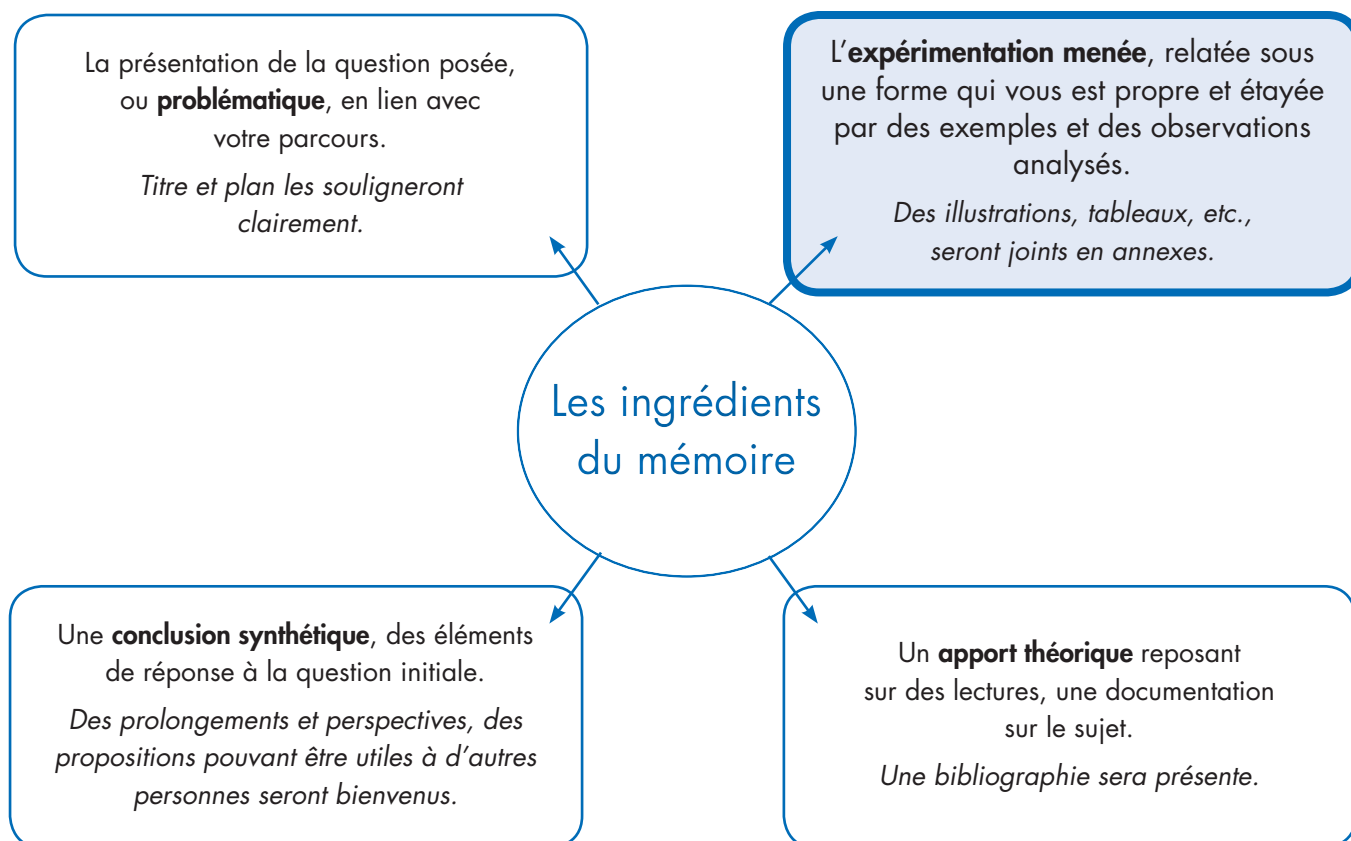
FORMATION AUX TECHNIQUES DE YOGA ET DE RELAXATION
DANS L'ÉDUCATION

Certification de fin de formation

L'évaluation donnant lieu à la délivrance du certificat RYE s'appuie sur deux éléments : le mémoire et sa présentation orale.

Le mémoire

- Il s'enracine dans une **expérimentation en lien avec le yoga dans l'éducation ou, plus largement, avec le yoga pour des enfants ou des adolescents.**
- Ses objectifs sont d'évaluer les acquis de la formation RYE ainsi que la capacité à mener des pratiques de yoga dans l'éducation et à analyser cette expérience.
- Le fil conducteur du mémoire est une question à laquelle le stagiaire souhaite apporter une réponse. Cette question peut être liée à sa pratique avec des enfants ou des adolescents, ou à un aspect qui concerne plus particulièrement son parcours.



La forme du Mémoire

- **Page de couverture** : inclut titre, auteur, date et lieu de soutenance, nom du tuteur.
- **Sommaire** : titres et sous-titres de chapitres donnent à lire la réflexion et les contenus (de l'expérimentation, de l'analyse, etc.) + pagination qui commence au sommaire (p.1) et finit à l'annonce des annexes.
- **Le corps du mémoire** comprend 12 à 18 pages de 2000 caractères (espaces compris) environ. **La rédaction doit donc être synthétique.** Les marges doivent être « normales » (au moins 2,5 cm). La police de caractères à privilégier est l'Arial, taille 11, interligne 1,5. *Les mémoires dont le corps dépasserait 18 pages (environ 36000 caractères) seront refusés.*
- Des **annexes** peuvent être ajoutées (20 pages maximum) : exemples de séances proposées, images, documents de référence ou distribués dans le cadre de l'expérimentation, etc. Les annexes incluent la bibliographie, le CV et les éventuels remerciements et sont paginées différemment du mémoire (italique, romain, etc.). Le CV présente le parcours professionnel et l'expérience en yoga (institutions fréquentées, principaux stages, etc.).

Le rendu

- **Au plus tard un mois avant la soutenance**, un fichier PDF doit être envoyé au tuteur. Le tuteur transmettra le document après validation. Veuillez nommer votre fichier sous la forme suivante : NOM DE FAMILLE (MAJUSCULE) Prénom (Minuscule)_Mémoire (Minuscule).

Exemple : DUPONT Marianne_Mémoire

Attention sans respect de cette présentation, votre fichier ne sera pas accepté.

- Pas de supports audiovisuels à l'intérieur du mémoire, les proposer à la soutenance.

La soutenance

- Le jury est composé de deux formateurs RYE.
- Elle dure 40 minutes : 20 minutes de présentation, puis 20 minutes d'échange avec le jury.
- Après avoir rappelé **brèvement** le sujet et la problématique du mémoire, et présenté l'expérimentation menée, il s'agit de mettre en lumière les points forts de l'analyse puis de développer un aspect. On pourra par exemple approfondir un cas ou apporter de nouveaux éclairages apparus depuis la rédaction du mémoire. La fin de la présentation est orientée vers les perspectives à partir du travail mené.
- La soutenance pourra s'appuyer sur un diaporama et/ou pourra contenir des traces audiovisuelles (5mn max).

Les critères d'évaluation

Sont évaluées :

- l'intégration correcte des contenus de la formation, dans le respect du cadre éthique et pédagogique du RYE ;
- la pertinence de l'expérimentation et des apports théoriques complémentaires pour répondre à la problématique posée.
- l'observation des effets de l'expérimentation sur le public ;
- la pertinence de l'analyse réflexive menée sur l'expérimentation relatée ;
- la présentation orale, et notamment la capacité à répondre aux questions du jury.

Le suivi

Un formateur du RYE accompagne l'élaboration du mémoire. Le cadre de cet accompagnement est défini lors de la prise de contact avec le tuteur.

Dans un esprit de partage d'expérience, le RYE se réserve le droit de publier, dans la partie adhérents de son site web, et ce sans limite de durée, les mémoires et les supports de présentation sélectionnés par le jury. Pour que cette publication soit possible, chaque mémoire doit être accompagné des autorisations indispensables si des personnes ont été photographiées ou filmées. En l'absence de telles autorisations, le mémoire ne doit pas contenir de photographies ou les visages ne doivent pas être visibles. Cette publication n'ouvre pas droit à rémunération.